



A L'INSU DE SON PLEIN GRE

23 février 2026

Nombre de morts à Gaza : le Hamas fait voler en éclat le narratif du génocide à travers ses PROPRES chiffres

Alors que la guerre à Gaza se poursuit, la publication par le Hamas de nouveaux chiffres détaillant les victimes relance la bataille des récits autour du bilan humain du conflit. Entre accusations de manipulation, impossibilité de vérification indépendante et instrumentalisation politique du terme de « génocide », ces données ravivent les interrogations sur la fiabilité des sources, la proportion réelle de civils et de combattants tués, et l'impact de ces chiffres sur le débat international.

 Michel Fayad ↗ et Dov Zerah ↗

10 min de lecture

 PARTAGER CLASSER Écoutez cet article 15:20min

Atlantico - Le Hamas vient de publier de nouveaux chiffres sur les victimes à Gaza. En quoi ces nouveaux chiffres diffèrent-ils des bilans humains précédemment avancés, qui faisaient état d'un nombre plus élevé de victimes civiles ? Qu'est-ce que cela nous dit sur le Hamas et sur l'utilisation des précédents chiffres par l'organisation ?

Michel Fayad : Depuis le déclenchement du conflit le 7 octobre 2023, la bataille des chiffres a été au cœur de la guerre informationnelle autour de Gaza. Pendant des mois, un narratif dominant s'est imposé : la majorité des victimes seraient des civils, avec 70 % de femmes et d'enfants. Les nouvelles données publiées par le Hamas, détaillant pour la première fois la distinction entre combattants, civils et morts naturelles, bouleversent ce récit et offrent une perspective beaucoup plus nuancée sur la nature réelle des pertes.

Les bilans antérieurs, souvent supérieurs à 70 000 décès, ne distinguaient pas combattants, civils, morts naturelles et victimes de roquettes défailantes dans un seul chiffre. Ce chiffre global saturait l'espace médiatique et visait à délégitimer l'action militaire israélienne en créant l'image d'une frappe aveugle.

Les nouveaux chiffres publiés, totalisant 68 844 décès, représentent une révision méthodologique majeure. Pour la première fois, ils distinguent 25 000 combattants du Hamas tués, 10 000 morts naturelles et 34 000 autres décès violents, comprenant des civils, des victimes de tirs de roquettes palestiniens défailants, des exécutions commises par le Hamas pour suspicion de collaboration et des morts liées à des affrontements intergroupes. Cette clarification réduit la part des civils directement victimes des frappes israéliennes et révèle que les bilans précédents avaient été gonflés pour servir un objectif politique et propagandiste.

À lire aussi

L'Algérie mise sur l'apaisement avec la France et voilà pourquoi ça n'a pas qu'à voir avec le nom du ministre de l'Intérieur

Abdou Semmar et Xavier Driencourt

Quels sont justement les nouveaux chiffres publiés par le Hamas concernant les victimes à Gaza, et comment se décomposent-ils entre combattants et civils ?

(68844 décès au total seraient recensés, selon les nouveaux chiffres. Parmi eux, 25.000 combattants du Hamas auraient été tués. Il y aurait 44.000 autres morts liés à la guerre, dont 10.000 seraient des morts naturelles (non directement liées aux combats) et 34.000 décès violents, incluant des personnes tuées par des tirs de roquettes palestiniens défailants, des exécutions internes et des affrontements entre groupes armés).

Michel Fayad : Détailler ces chiffres change radicalement la perception des pertes à Gaza. Sur les 68 844 décès :

- 25 000 combattants éliminés au combat.

À lire aussi

La mission habitée Artemis II de la NASA vers la Lune illustre l'évolution de la stratégie spatiale américaine depuis Apollo et contraste avec le programme fermé de la Chine

Michelle L.D. Hanlon

- 10 000 morts naturelles, dues à des maladies, au [stress](#) du conflit ou à des causes préexistantes.
- 34 000 décès violents, comprenant des civils tués par les frappes israéliennes, mais aussi des victimes de roquettes défailantes, des exécutions par le Hamas pour suspicion de collaboration ou des affrontements intergroupes.

Ainsi, la proportion de civils tués par Israël est nettement inférieure aux estimations initiales. Les analyses démographiques révèlent que presque la moitié des décès concernent des hommes de 18 à 59 ans, correspondant aux combattants. Des estimations tenant compte des compensations versées aux veuves suggèrent que jusqu'à 80 % des morts pourraient être des terroristes, ce qui invalide le narratif initial d'un massacre de civils.

Que révèle la distinction entre combattants (environ 25 000) et autres décès (dont 10 000 morts naturelles) sur la nature réelle des pertes liées au conflit ?

À lire aussi

Trump inaugure son “Conseil de la paix” sur fond de menaces croissantes contre l’Iran

Emmanuel Cahour

(Les bilans antérieurs étaient souvent présentés comme étant composés à 70 % de femmes et d'enfants, suggérant une frappe indiscriminée. Ces nouvelles données montrent une réalité plus complexe : en isolant les combattants et les décès naturels, la proportion de civils est nettement inférieure aux estimations initiales qui circulaient dans les médias internationaux au début du conflit).

Michel Fayad : Le chiffre de 70 % reposait sur l'amalgame de toutes les catégories de décès. En isolant les combattants et les morts naturelles, la proportion réelle de civils victimes d'Israël chute fortement. La lecture des

données démographiques montre que les pertes civiles incluent également un nombre significatif d'événements internes liés aux structures du Hamas.

Cette distinction révèle la complexité du conflit : les civils sont affectés non seulement par les frappes israéliennes, mais aussi par les pratiques du Hamas, qui utilise la population comme bouclier humain et entretient des violences internes. La propagande qui présentait les pertes comme massivement féminines et infantiles apparaît donc comme intentionnelle et instrumentale.

Pourquoi le ratio estimé entre les morts de civils et de combattants (proche de 1:1 selon ces données) est-il particulièrement significatif dans le contexte d'une guerre urbaine ? L'armée israélienne a-t-elle fait évoluer sa stratégie militaire et sa méthode d'action dans le cadre de la guérilla en milieu urbain à Gaza ?

À lire aussi

Réarmement européen : 74 milliards d'euros validés pour huit États, l'UE accélère sa montée en puissance

Emmanuel Cahour

Michel Fayad : Le ratio proche de 1:1 entre civils et combattants est exceptionnel en contexte urbain. Historiquement, dans des guerres de ville comme Mossoul ou Raqqa, et selon les évaluations de l'ONU, le ratio de civils tués pour 1 combattant est souvent de 9:1. Gaza, avec sa densité extrême, ses tunnels et son infrastructure militarisée, constitue un environnement extrêmement complexe pour mener des frappes chirurgicales.

Le faible ratio s'explique par le recours par l'armée israélienne à l'intelligence artificielle pour le ciblage, aux avertissements préalables via appels et tracts, aux corridors humanitaires et aux évacuations massives de zones à risque. Même face à un ennemi refusant de se rendre et exploitant la population civile comme protection, l'armée israélienne a réussi à limiter les pertes collatérales tout en neutralisant l'appareil militaire du Hamas.

Dov Zerah : Ce ratio reposant sur des chiffres invérifiables, il serait audacieux de tirer toute conclusion.

Ensuite, par rapport à quoi compare-t-on ? À quelle guerre conventionnelle ? Ou même à quelle guerre asymétrique ? Nous ne sommes pas face à une

armée régulière opposée à une autre armée régulière. Nous sommes face à une organisation armée retranchée dans un tissu urbain extrêmement dense, utilisant des tunnels, stockant des armes dans des habitations, tirant depuis des zones résidentielles.

À lire aussi

Iran : entretien exclusif avec l'impératrice d'Iran en exil, Farah Pahlavi, pour la sortie de ses "Mémoires"

Farah Pahlavi et Emmanuel Razavi

Le droit international humanitaire a été pensé pour des guerres classiques. Or nous sommes confrontés depuis une vingtaine d'années à des guerres hybrides.

L'armée israélienne a fait évoluer ses méthodes au fil du conflit, en fonction des circonstances du terrain, notamment face aux tunnels et aux modes opératoires du Hamas.

Tsahal prévient la population avant tout bombardement par haut-parleur, tract, annonce sur les réseaux sociaux... Elle affirme soumettre ses frappes à un contrôle juridique préalable. Chaque bombardement est censé faire l'objet d'un examen juridique approfondi et n'est effectué qu'après accord du conseiller juridique. Est-ce parfait ? Peut-on le vérifier totalement ? Non. Mais il y a une intention affichée de respecter un cadre juridique et d'éviter les effets collatéraux.

En quoi ces nouveaux chiffres sont-ils particulièrement intéressants ? Ces nouvelles données modifient-elles le débat international sur la responsabilité des pertes civiles et sur la conduite des opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza ?

À lire aussi

La diplomatie chinoise du panda devient un handicap pour Pékin

Chee Meng Tan

Michel Fayad : Ces chiffres modifient le débat international sur la proportionnalité et la responsabilité des pertes civiles. L'avantage militaire d'éliminer 25 000 combattants est immense, et les accusations de "génocide" ou de frappes indiscriminées apparaissent infondées. Les pertes civiles, bien que tragiques, doivent être replacées dans le contexte des opérations militaires et de la tactique du Hamas.

Pour la communauté internationale, cela implique une remise en question de la crédibilité des données provenant du Hamas et des interprétations hâtives qui en ont été faites. Les opérations israéliennes apparaissent désormais comme proportionnées, mesurées et défensives. L'attention devrait être recentrée sur la menace terroriste et sur la responsabilité de l'organisation dans la dynamique du conflit, plutôt que sur des accusations simplistes contre Israël.

En conclusion, la révision des bilans introduit une complexité ignorée jusque-là : les pertes civiles sont réelles mais loin d'être majoritaires et la proportion de combattants est élevée. Cette transparence partielle oblige à réévaluer la nature du conflit et à distinguer faits et narratifs propagandistes, dans l'un des environnements urbains les plus difficiles au monde.

Dov Zerah : D'une manière générale, tout chiffre produit par le Hamas est sujet à question. Depuis 2007, le décompte des morts est utilisé comme un instrument de propagande dans la guerre informationnelle menée contre Israël.

Ces chiffres de décompte sont censés être présentés par le ministère de la santé. Or, personne ne connaît, ni n'a vu un ministre de la santé, n'a assisté à une conférence de presse.

Le Hamas n'a jamais donné une quelconque précision sur sa méthode de comptabilisation ; ce nouveau décompte est-il le résultat d'une nouvelle méthode ? Pour actualiser son décompte, le Hamas n'a pu tenir compte de la situation dans les zones sous contrôle israélien représentant 53 % de la bande.

Il n'existe aucun organisme indépendant permettant de vérifier ce décompte et éventuellement le valider.

Sur le plan juridique, l'accusation de génocide ne repose pas sur le nombre de morts. La Convention de 1948 exige la démonstration d'une intention spécifique de détruire un groupe en tant que tel. Or, à ce jour, aucune preuve d'une telle intention n'a été établie, nonobstant certaines déclarations arrogantes du ministre de la défense israélien Yoav Gallant ou des initiatives

tonitruantes de certaines groupes extrémistes essayant d'empêcher l'aide de pénétrer dans le territoire.

Même si les chiffres évoluent, même s'ils sont révisés, cela ne change pas le questionnement. Nous n'avons aucune preuve de volonté d'extermination, ni stratégie d'anéantissement systématique, ni de famine organisée. Jour après jour, depuis le cessez le feu, aucun indice de famine n'a été produit alors que les terroristes peuvent circuler dans 47 % de la bande de Gaza et que l'internet fonctionne sans restriction.

Les destructions sont massives, trop importantes. Les morts sont nombreux, tragiquement trop nombreux. Mais cela ne suffit pas pour autant à qualifier juridiquement un génocide.

Comment analyser la provenance et la fiabilité des chiffres diffusés par le Hamas ? Qui collecte ces données, comment sont-elles vérifiées, et peut-on les recouper avec des sources indépendantes ?

Dov Zerah : Le Hamas n'a communiqué aucun détail sur sa méthode. Comment distingue-t-on un terroriste d'un civil ? Sur quels critères ? C'est un des sujets les plus controversés. Comment différencier le terroriste armé du civil, alors que des familles gazaouies ont hébergé des otages, que des appartements et même des chambres d'enfants ont été utilisés par des terroristes pour tirer des missiles ou viser des soldats israéliens, que des **hôpitaux**, des mosquées, des structures éducatives... et même les locaux de l'UNWRA ont servi de bases du mouvement terroriste...

Avec l'islamisme radical, le Monde est confronté depuis le 11 septembre 2001 à des guerres asymétriques. Souvenons-nous de la bataille de Mossul ou de la guerre en Afghanistan.

Les terroristes armés sont imbriqués dans la population, retranchés dans des écoles, des mosquées, des hôpitaux. Comment prendre en considération les membres du Hamas qui occupent des fonctions dans l'administration du territoire ? Comment catégoriser le père de famille qui héberge un combattant ? Comment qualifier un directeur d'hôpital membre du Hamas ? Dans ces conditions, la vérification indépendante est extrêmement difficile. Les chiffres sont présentés comme des certitudes, alors qu'ils sont en réalité invérifiables.

Dans quelle mesure faut-il distinguer, au sein des victimes civiles, celles résultant directement des frappes israéliennes de celles dues à des tirs de roquettes internes, à des exécutions ou à d'autres violences intra-palestiniennes, comme des exécutions ? Cette distinction est-elle suffisamment prise en compte dans le débat public international ?

Dov Zerah : Cette distinction est essentielle, et elle est largement absente du débat public.

Rappelons-nous l'exemple emblématique avec l'explosion de l'hôpital Al-Ahli Arab à Gaza le 17 octobre 2023, immédiatement attribuée à Israël avec un bilan de 471 morts, selon le ministère gazaoui de la santé, avant même toute vérification. Il s'est avéré, grâce à une vidéo diffusée par une télévision arabe qu'il s'agissait d'une roquette du Jihad islamique palestinien tombée sur place.

Comment comptabilise-t-on ces morts ? Sont-ils imputés à Israël ? Sont-ils distingués ? Le débat public international retient souvent un chiffre global, sans ventilation des causes.

Or, dans un conflit où les terroristes prennent la **population** comme bouclier, il est indispensable de distinguer les responsabilités. Sinon, on bascule dans une lecture purement politique et une instrumentalisation des chiffres à des fins de propagande.

Peut-on considérer que l'accusation de génocide a été instrumentalisée dans la bataille politique et médiatique autour du conflit ? En quoi la révision des chiffres change-t-elle — ou non — la dynamique du débat international ?

Dov Zerah : Oui, il y a eu, il y a une instrumentalisation.

L'accusation de génocide a été utilisée comme un outil de délégitimation d'Israël, une volonté de relativiser la Shoah.

Elle a trouvé de nombreux relais politiques, notamment à travers la procédure engagée par l'**Afrique du Sud** devant la Cour internationale de Justice.

Le fait que l'Afrique du Sud ait saisi ce sujet est intéressant. Tout d'abord, Prétoria renvoie la balle à Jérusalem qui avait soutenu le régime d'apartheid jusqu'à sa fin en 1991.

Parallèlement, le président sud-africain, Cyril Ramaphosa essaie de se refaire une virginité face aux accusations de racisme anti-blanc ; en le recevant à la Maison blanche, Donald Trump l'a piégé en lui montrant une vidéo démontrant des violences contre la minorité blanche dans son pays. Ces discriminations visent à masquer les difficultés internes résultant de la persistance du ralentissement économique et plus globalement de la contestation du pacte social interne post apartheid ; le pouvoir de l'African national congress (ANC) créé par Nelson Mandela est notamment contesté par la corruption généralisée, « la capture d'État » mis en évidence par le rapport d'une commission spéciale.

Que dire de la posture turque et plus particulièrement d'Erdogan pour faire oublier son refus de reconnaître le génocide arménien qui a fait plus d'un million et demi de morts ?

Au-delà de la polémique sur les chiffres, le véritable enjeu pour l'avenir est l'adaptation du droit international pour intégrer les modifications consécutives à l'émergence des guerres asymétriques. L'ONU aurait dû s'emparer de ce sujet pour faire évoluer les règles. Or, l'organisation n'a rien fait, se contentant de fustiger Israël.

Pensez-vous que l'ONU a manqué l'opportunité du défi adressé à la communauté nationale, à la gouvernance mondiale ?

Dov Zerah : L'État juif est le seul pays de l'ONU à bénéficier d'un « traitement privilégié », celui d'avoir la très grande majorité des résolutions de l'AG le clouant au pilori.

C'est devenu « un marronnier » pour les États arabes et islamiques, avec la complicité du secrétariat général et de certains pays européens, de montrer du doigt l'État juif.

Rappelons-nous la résolution de 1974 assimilant le sionisme au racisme.

Dans la même veine, l'UNESCO n'a pas hésité à nier les liens entre Israël et Jérusalem d'une part et les Juifs d'autre part...

Pour ne citer qu'un exemple qu'a dit l'ONU des méthodes saoudiennes dans leurs interventions militaires au Yémen, des bombardements des hôpitaux... ?

Ce parti pris anti israélien de l'ONU a entraîné le discrédit de l'organisation et explique la tentative de Donald Trump de la marginaliser, voire de l'écarter,

avec la création de son conseil pour la paix. Aujourd'hui, c'est en son sein avec les principaux pays arabes et islamiques, que se négocie et se décide la reconstruction de la bande de Gaza et les paramètres de la fin de conflit.

MOTS-CLES

Israël , Hamas , Gaza , chiffres , morts , génocide , groupe islamiste

THEMATIQUES

Géopolitique

A PROPOS DES AUTEURS



Michel Fayad

Michel Fayad est un professionnel de l'énergie et de la finance; professeur de géopolitique à l'IFP EN; chercheur en diplomatie, administration publique et politique et ancien conseiller du ministre de l'économie et du commerce

SUIVRE



Dov Zerah

Ancien directeur général de l'AFD

Ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), **Dov ZERAH** a été directeur des Monnaies et médailles. Ancien directeur général de l'Agence française de développement (AFD), il a également été président de Proparco, filiale de l'AFD spécialisée dans le financement du secteur privé et...

SUIVRE

POPULAIRES

24 Heures

7 Jours

PLUS LUS

PLUS PARTAGES

1 Ukraine, 4 ans après l'invasion russe : ces lignes que Poutine a fait bouger beaucoup plus vite que celle du front

- 2** LFI, pas d'extrême gauche ? Voilà ce que ne comprennent pas les Villepin et autres idiots utiles, niais ou alliés non avoués de Jean-Luc Mélenchon

- 3** Paul Mirabel conquiert Laury Thilleman, Rachida Dati a un chéri mystère, Emily Ratajkowski un frenchy; Albert & Charlène de Monaco se font poucaver, Liza Minelli balance tout; Rihanna se dry shampouine, Kim Kardashian s'emperruque; North West turbine sec

- 4** Des scientifiques allemands viennent de découvrir le coût neuronal de l'addiction au smartphone et voilà leurs conclusions

- 5** S'évader d'Auschwitz : les évasions qui ont permis au monde de découvrir l'horreur de la barbarie nazie

- 6** Les robots humanoïdes arrivent et les politiques ne sont pas prêts du tout à la révolution qui se prépare

- 7** Lucas Rayski : "Beaucoup de ceux qu'on dit "passés à droite" n'ont pas changé d'idées : c'est la gauche qui est devenue une machine à excommunier"

RECEVEZ NOTRE NEWSLETTER

Entrez votre email pour recevoir la newsletter

S'INSCRIRE

En cliquant sur s'inscrire, vous confirmez que vous acceptez nos [Termes et Conditions](#)

© 2026 Talmont Media SAS. tous droits réservés.

TOUSLESCONTACTS@ATLANTICO.FR

MIEUX NOUS CONNAITRE

ATLANTICO C'EST QUI, C'EST QUOI ? / LE RESEAU D'ATLANTICO / CONTACT

CATEGORIES

LEGAL

DECRYPTAGES

CGV MENTIONS LEGALES

DOSSIERS

GESTION DE LA PUBLICITE GESTION DES COOKIES

RENDEZ-VOUS

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

VIDEOS

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

PODCASTS

POLITIQUE RELATIVE AUX COOKIES

BEST OF

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION